

Séance du 29 mars 2017

La séance est ouverte à 19h00

Présents : BOITEL D., HENRY A., CREC'HRIOU Y., LE GAC B., MONTMIRAIL F., LE HENNAF A., LE HOUEOU A., MARONNE M., LE CALVEZ J., OUVRARD F., HARRAR J.J.,

Excusé : BIENVENUT A. (pouvoir à A. LE HOUEOU), DRU E. (pouvoir à D. BOITEL),

Approbation du compte rendu du 09 décembre 2016. Approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Françoise MONTMIRAIL

1. Adoption des Comptes de Gestion 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2016.

Ceux-ci sont en parfaite adéquation avec les Comptes Administratifs 2016 ;

Le Conseil Municipal, adopte les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'année 2016.

Avis favorable à l'unanimité.

2. Comptes administratifs 2016

Monsieur Alain HENRY, (Dominique BOITEL, Maire, ne prenant pas part au vote) donne lecture des différents Comptes Administratifs 2016.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016				
COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAL				
Résultat reporté		38 201,68 €	153 836,27 €	
Opérations 2016	508 981,84 €	829 559,28 €	279 955,09 €	335 363,53 €
Total	508 981,84 €	867 760,96 €	433 791,36 €	335 363,53 €
Résultat de clôture		358 779,12 €	98 427,83 €	
Reste à réaliser			146 727,20 €	58 857,00 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016				
COMPTES ADMINISTRATIFS RESTAURANT SCOLAIRE				
Résultat reporté		0,63 €	0,00 €	0,00 €
Opérations 2016	78 051,39 €	78 083,12 €	0,00 €	0,00 €
Total	78 051,39 €	78 083,75 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture	€	32,36 €	€	

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Résultat reporté	5 323,36 €		13 014,76 €	
Opérations 2016	52 639,17 €	52 834,10 €	2 000,00 €	6 649,78 €
Total	62 073,14 €	52 834,10 €	15 014,76 €	6 649,78 €
Résultat de clôture	5 128,43 €		8 364,98 €	
Reste à réaliser				

COMPTES ADMINISTRATIF REGIE MUNICIPALE DE POMPES FUNEBRES				
Résultat reporté	1 647,56 €			0,48 €
Opérations 2016	17,59 €	1976,00 €		
Total	1 665,15 €			0,48 €
Résultat de clôture		310,85 €		0,48 €
Reste à réaliser				

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats 2016 – Budget principal

Monsieur le Maire présente que l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2016 du budget communal est de 358 779.12 €.

Il propose de réaliser un virement à l'investissement de 186 300€ et de conserver 172 479.12€ en fonctionnement.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2016 – restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente que l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2016 du budget du restaurant scolaire est de 32.36 €.

Il propose de conserver les 32.36 € en fonctionnement.

Avis favorable à l'unanimité.

5. Affectation des résultats 2016 – Pompes funèbres

Monsieur le Maire présente que l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2016 du budget pompes funèbres est de 310.85 €.

Il propose de conserver les 310.85 € en fonctionnement.

Avis favorable à l'unanimité.

6. Vote des Taux d'Imposition 2017

Monsieur le Maire donne des précisions sur l'évolution des bases d'imposition

	Bases d'imposition effectives 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017

Taxe d'habitation	904 269	923 900
Taxe foncière (bâtie)	576 809	600 400
Taxe foncière (non bâtie)	47 400	47 200

Il propose une augmentation de 1 % des taux des taxes locales pour l'année 2017 A savoir :

TAXES	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
Taxe d'habitation	11.89 %	12.05 %
Taxe Foncière bâtie	16.44 %	16.67 %
Taxe Foncière non bâtie	67.77 %	68.71 %

Soit un produit fiscal attendu, pour l'ensemble des quatre taxes de : 243 913 €

Avis favorable à l'unanimité

7. Subventions 2017

Monsieur Le Maire propose d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

2017			Montant
1	IRM pour le Trégor		500 €
2	Terre attitude 2017 JA coatreven		250 €
3	association des amis de l'Eglise Saint-Pierre Coatreven		1 000 €
4	CLA du Rudonou		3 609 €
5	entente sportive du rudonou		1 100 €
8	comice agricole		250 €
9	comité d'animation		700 €
10	Club de l'amitié		200 €
11	Société de chasse		300 €
12	Pôle jeunes		600 €
55	Todokai karate		300 €
Ecoles			
	voyages (bases 46,00 € par élève)	nb élèves	
6	Amicale Laïque RPI du RUDONOU	12	552 €
7	Ecole Notre Dame	15	690 €
13	Ernest Renan	2	92 €
14	Ecole publique Tréguier	1	46 €
15	St Jo et Bossuet	5	230 €
16	collège ND Perros-Guirec	1	46 €
54	Collège des 7 îles	3	138 €
Autres			
17	un meilleur apprenti de France	1	80 €
18	DIWAN LOUANNEC (primaire)	3	1 000 €
22	club trégorrois handisport	2 adhérents	100 €

24	handi'chiens	1 famille d'accueil	100 €
	TOTAL		11 883 €

Monsieur Le Maire précise qu'en ce qui concerne le CLA, la commune attribue une subvention au prorata des enfants de la commune. Les autres communes participent via la communauté d'agglomération car il s'agit d'un héritage de l'ancienne EPCI qui a fusionné au 1^{ier} janvier avec LTC. Cette situation devrait être modifiée cette année mais aura une conséquence au niveau de l'attribution de compensation.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de garder une réserve budgétaire en cas de demande en cours d'année.

Alain LE HOUEROU fait remarquer que le comité de jumelage n'a rien demandé cette année mais qu'au vu des projets 2018 du comité la commune sera certainement sollicité.

Avis favorable à l'unanimité

8. Recrutement agent non titulaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour assurer un renfort au service technique à compter du 15 avril.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{ier} avril au 31 décembre.

Avis favorable à l'unanimité

9. Lotissement communal : dénomination et création d'un budget annexe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a décidé d'acquérir, lors de la séance du 27 mai 2016, de Monsieur et Madame BOËTTE Paul, une partie de la parcelle cadastrée section ZI, n° 45, pour la création d'un lotissement communal.

Parmi les propositions de l'assemblée, à savoir hameau des peupliers, hameau des chênes, hameau des saules, celui de Résidence la Colline est retenu.

Avis favorable à l'unanimité

10. Résidence « La colline » : Acquisition de terrain

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, réuni le 27 mai 2016, avait approuvé le principe de réaliser un lotissement, à Pors Bodiou, sur une partie de la parcelle cadastrée section ZI n° 45 pour une contenance de 1 HA 90a environ appartenant à Monsieur et Madame BOËTTE Paul domiciliés 2 chemin de Kerdaniou à KERMARIA-SULARD.

Le Maire propose d'en faire l'acquisition au prix de 4.50 € le m² et de prendre en charge les coûts d'éviction du locataire en place. Maître Monier sera chargé d'établir l'acte.

Les constructions devraient débuter en septembre 2018 (28 lots).

Avis favorable à l'unanimité

11- Présentation du projet lotissement : choix du bureau d'études pour la réalisation du permis d'aménager

Emmanuel DRU quitte la séance

Monsieur Le Maire explique que pour permettre la réalisation de l'aménagement de ce lotissement, une consultation a été organisée auprès de 5 bureaux d'études. La mission porte sur la réalisation du permis d'aménager qui comporte les éléments suivants :

- Plan topographique et bornage périmétrique de l'opération,
- Esquisses d'aménagement
- Mission d'urbanisme (permis d'aménager, volet paysager)
- Mission foncière
- Etude de sol
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée l'analyse des offres reçues des bureaux d'études (au nombre de 3)

Il propose de confier au cabinet Nord Sud Ingénierie pour la somme de 36 340€ HT l'exécution du projet.

Avis favorable à l'unanimité

12. Participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voter la participation attribuée aux élèves de l'école Notre Dame.

Cette participation est habituellement d'un montant de 400€/ élève. Cette année, 60 élèves sont concernés.

Il propose de renouveler le montant attribué. La participation s'élèverait donc à 24 000€.

Avis favorable à l'unanimité

13. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Monsieur Le Maire explique que pour palier le remplacement de Vincent LURON, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Avis favorable à l'unanimité

14. Demande remboursement comité d'animation

Monsieur expose la situation.

Lors de la soirée cabaret du 11 février dernier organisé par le comité d'animation, le sol de la salle du temps libre a été abimé suite à la pose de ruban adhésif.

A la demande du comité d'animation, le service technique a effectué la réparation nécessaire.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée que le comité d'animation prenne en charge le temps de travail (3 heures) et les fournitures nécessaires à la réparation (8.90€ TTC).

Avis favorable à l'unanimité

15. convention de mise à disposition de locaux au CIAS

Monsieur Le Maire présente la proposition de convention du CIAS de LANNION TREGOR COMMUNAUTE. Cette proposition intervient suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier du relais parents assistants maternels.

Il s'agit de mettre à disposition du CIAS, un espace petite enfance, pour l'organisation des animations du Relais Parents Assistants Maternel. Ces activités sont actuellement réalisées au niveau de la salle du temps libre.

Avis favorable à l'unanimité

16. Vente d'un évier inox

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de vendre l'ancien évier inox double bac dont la commune n'a plus d'utilité pour un montant de 200€.

Avis favorable à l'unanimité

17 – questions diverses

Columbarium :

Il sera ouvert les jours où une messe d'obsèques sera célébrée (employés en semaine, élus le samedi).

Pôles jeunes

Le pôle jeunes remercie l'association de tennis de table qui lui a attribué son fonds de trésorerie (298€) suite à sa dissolution.

Fin de séance : 21 heures 00